

## 1.81 Relations constructives entre l'UICN et le secteur privé

SACHANT que pour accomplir sa mission l'UICN doit élargir ses efforts de coopération en vue d'inclure toute la gamme des organisations et des intérêts dont les activités affectent l'intégrité et la diversité de la nature;

CONSCIENT du fait que les activités et les décisions des organisations du secteur privé ont un impact marqué sur l'utilisation des ressources naturelles de la planète et que ces organisations sont à l'origine de la plupart des investissements en capital fixe dans la protection de l'environnement et le développement durable;

REAFFIRMANT, à l'instar de *Sauver la Planète*, que les pays à faible revenu doivent développer leur secteur industriel pour se libérer du fardeau de la pauvreté et instaurer une société durable mais que ce développement ne devrait pas se faire aux dépens de l'environnement ni selon les orientations qui ont imposé des coûts sociaux élevés dans bien des régions des pays riches;

NOTANT que dans certains pays, le secteur privé participe activement à la préparation de stratégies pour la conservation de la diversité biologique et le développement durable;

RECONNAISSANT qu'il existe un certain nombre d'organisations internationales importantes qui représentent de grands secteurs économiques importants pour le développement durable tels que les voyages/le tourisme, la banque et l'exploitation de ressources naturelles;

RECONNAISSANT également que l'objectif du développement durable ne sera pas atteint sans une participation active et constructive du secteur privé et sans un dialogue élargi entre le secteur privé, les gouvernements et organismes publics et les mouvements écologiques;

NOTANT que de nouvelles techniques seront nécessaires pour parvenir à une croissance industrielle nouvelle qui n'entraîne pas de catastrophes écologiques et que le secteur privé devra assumer une grande partie des frais de recherche et des investissements;

CONSCIENT que divers éléments de l'UICN, notamment les commissions, ont conclu des partenariats programmatiques et financiers avec des organisations du secteur privé;

SACHANT que le Directeur général de l'UICN explore des initiatives spécifiques en collaboration avec le World Business Council on Sustainable Development et d'autres associations d'entreprises pour l'environnement, notamment la préparation d'un guide des entreprises sur la Convention sur la diversité biologique;

NOTANT que la Fondation Keidanren pour la conservation de la nature, une organisation japonaise en rapport avec le secteur des entreprises dont le but principal est conforme aux objectifs de l'UICN, a été acceptée comme membre de l'Union dans la catégorie des organisations non gouvernementales;

CONSTATANT qu'au présent Congrès mondial de la nature, le commerce et le développement durable ont été le thème d'une table ronde spéciale, de niveau particulièrement élevé, thème également abordé dans les ateliers;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1ère Session:

1. PRIE INSTAMMENT les membres de l'UICN et le Directeur général, dans la limite des ressources disponibles et dans le souci d'encourager le secteur privé à soutenir, dans ses politiques, la Mission de l'Union, d'élargir le dialogue et les relations productives et de trouver de nouveaux moyens de collaborer avec le secteur privé.
2. DEMANDE à toutes les commissions de revoir leurs programmes respectifs, afin de redoubler d'efforts pour persuader le secteur privé de les soutenir dans leurs mandats.
3. CHARGE le Conseil:
  - a) de créer un groupe d'étude sur les relations entre l'UICN et le secteur privé comprenant des représentants du secteur privé afin de donner des avis au Conseil sur les moyens de faire progresser la mission de l'Union par une coopération plus efficace entre les divers éléments de l'UICN et le secteur privé;
  - b) d'inviter le groupe d'étude à examiner, entre autres, la possibilité d'organiser une conférence internationale sur l'UICN et le secteur privé et de nouer des liens productifs entre l'UICN et des organisations internationales importantes du secteur privé;
  - c) de faire rapport à la 2e Session du Congrès mondial de la nature sur l'application des recommandations du groupe d'étude susmentionné.